

ANNEXE 1



Commune : LA ROQUE D'ANTHERON

Code postal : 13640

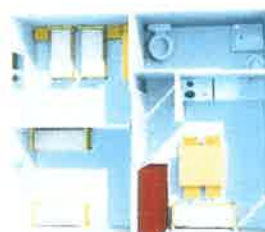
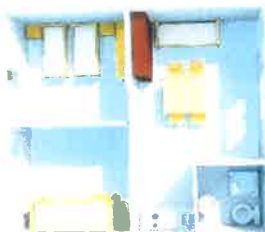
Adresse de l'hébergement : **Hameau de La Baume** rue des olivier, F13640 La Roque d'Anthéron

Coordonnées GPS : 43.709494 , 5.324585

Distance/entrée ITER : 42 km par autoroute ; temps de parcours : 35 minutes par autoroute

Villes à proximité : Aix-en-Provence : 35 minutes (Bus) ; Salon : 30 minutes (Bus) ;
Marseille : 55 minutes (Bus) ; Pertuis : 20 minutes (Bus)

Type d'hébergement : Bungalow (26m²) avec : 2 chambres, séjour, kitchenette équipée (réfrigérateur, 2 feux électriques, Micro onde + vaisselle) salle d'eau (douche, lavabo) Terrasse.
Village de vacances de 33 bungalows
Salle TV
1 restaurant
Piscine-pataugeoire
Jeu de boules
Terrains de sports



Informations : 04 42 50 43 43
vv.baume@ville-laroquedantheron.fr

Bungalow : Meublés
Coin cuisine équipé 2 feux (électrique)
Vaisselle, Micro ondes, frigo
Accessoires de toilette non fourni (serviettes, savon etc ...)

Accès Wifi : Zone de l'accueil et salle TV

Pas d'accès TV dans les bungalows mais salle TV

Couchage : Lit en 140 simple
Draps fournis pour la semaine
Couvertures fournies

Opération ITER : extraits du règlement

Bungalow loué pour 1 à 2 personnes maximum ; pas de dérogation pour un 3^{ème} locataire/pavillon.
Location à la nuitée, la semaine ou au mois selon le planning d'occupation du village de vacances.
Facturation effectuée pour partie et au prorata de l'occupation, à chaque locataire.
Remise des clés après règlement.
Nombre de pavillon proposé : non défini
Pas de location lors de la présence de groupes scolaires ainsi qu'en période estivale (sauf dérogation municipale)

Tarif ITER : Ce tarif exceptionnel ne s'applique qu'aux personnels validés par ITER-FRANCE

Tarif de location : le mois : 700 € (charges comprises)* pour 2 personnes (soit 350 €/personne)
(le mois allant du 1^{er} au 30 ou 31 selon le mois, et du 1^{er} 28 ou 29/02 selon l'année)
Juillet et août : 800 € (charges comprises) pour 2 personnes (soit 400 €/personne) si possibilité.

La semaine : 210 € (charges comprises)* pour 2 personnes (soit 105 €/personne)
(La semaine allant du lundi matin au dimanche matin ; tout jour supplémentaire étant facturé au tarif de 35 €/journée/2 personnes)
Juillet et août : 250 € (charges comprises)/2 personnes et 40 €/jour supplémentaire.

* prévoir : Taxe municipale de séjour (0,50 €/jour/personne) et frais de dossiers (cf règlement)

Le paiement : Sera effectué lors de la remise des clés.
Il pourra s'effectuer par carte bancaire, chèques, espèces.

Contrat : Un contrat sera établi entre le Village de vacances (Commune) et chaque client, il spécifiera la date d'arrivée et de départ.

Etat des lieux : Un état des lieux sera effectué à l'arrivée et au départ des locataires.





Tarifs et règlement pour l'hébergement au Hameau de la Baume Des personnels travaillant sur le chantier ITER

Cadre

Un contrat est établi avec les personnels qui entrent dans la catégorie client bénéficiant d'une tarification exceptionnelle liée au chantier ITER. Un règlement complémentaire au règlement en vigueur pour les autres clientèles a été mis en place ; il sera validé par le client ITER.

- Article 1 : Les tarifs ci-dessous proposés sont spécifiques aux personnels travaillant sur le chantier ITER. L'entreprise et ITER-France devront confirmer l'implication de ses employés dans ce cadre précis (1 seul suffira pour l'année en cours).
- Article 2 : La location se fera à la semaine ou au mois, des tarifs exceptionnels sont définis pour ce projet ; les journées supplémentaires bénéficieront elles aussi d'un tarif exceptionnel.
- La réservation est au maximum de 1 mois, elle est renouvelable par un nouveau contrat.
- Article 3 : Les pavillons sont loués pour 2 personnes au maximum ; il n'y aura pas de dérogation (*Demande de ITER-France*). Tout manquement à ce principe serait transmis à ITER-France.
- Article 4 : Le règlement en vigueur dans le village de vacances et applicable aux employés du chantier ITER qui relèveront de ce cadre particulier. Les personnes hébergées ne peuvent déplacer le matériel, importer des matériels extérieurs en dehors de petits ustensiles, transformer l'habitat (cf règlement).
- Article 5 : Même s'il reste des pavillons libres, il n'y aura pas de location possible dans les créneaux déjà réservés par des groupes scolaires et collégiens au moment de la signature du contrat.
- Article 6 : La période de juillet-août est réservée aux vacanciers ; cependant, des locations pourront être possibles (avec un tarif été), en cas de vacance de pavillons ; à l'exception des conditions relevant de l'Article 5.
- Article 6 : Un état des lieux sera fait, comme pour une clientèle classique ; les désordres éventuels constatés seront facturés à l'entreprise, ou aux personnes hébergées sans possibilité d'opposition. L'information sera transmise à ITER-France dans le rapport semestriel réalisé par l'hébergeur (Charte).
- Article 7 : Le renouvellement de location deux semaines consécutives n'obligera en rien l'hébergeur.

Tarifs

Ces tarifs prennent en considération le fait que ces contrats peuvent être renouvelés plusieurs semaines de suite si les conditions sont requises ; les raisons de cet hébergement étant exceptionnelles et non celles de séjours de loisirs.

Hébergement à la nuitée, pour plusieurs nuitées, à la semaine ou au mois (n'excédant pas 1 mois).
Les pavillons sont rendus le jour de fin de contrat avant 10h du matin.
Les draps et couvertures sont fournis, pas les serviettes et produits de toilette.

Période hors saison estivale : **Location** = 210 €/semaine pour 2 personnes ; soit 105 €/personne pour 6 nuitées, du lundi au dimanche 10h du matin.
Nuitée supplémentaire facturée au tarif « nuit supplémentaire » soit 35 €/nuit (au lieu de 61 €)

= 700 €/mois (au lieu de 1 580 €)

Période juillet-août : **Location** = 250 €/semaine pour 2 personnes (au lieu de 593 €)
40 € / nuit supplémentaire (au lieu de 89 €)

= 800 €/mois (au lieu de 2 372 €)

A ce tarif s'ajoute la taxe municipale de séjour de 0,50 €/jour/personne, ainsi que les frais de dossiers s'élevant à 10 € pour 1 à 3 nuits/pavillon, et 30 € au-delà/pavillon. En cas de contrats consécutifs, ces frais de dossiers ne seront pas redemandés.

Village de vacances Le Hameau de la Baume
rue des Oliviers
13640 La Roque d'Anthéron
N° siret : 211 300 843 00102
☎ : 04 42 50 43 43 ; Fax : 04 42 50 42 59
vv.labaume@ville-laroquedantheron.fr

